

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 8 mars 2016 un premier projet de résolution numéro **PP16-14002** intitulé : « Accorder, par résolution, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, afin de régulariser une situation existante, pour le bâtiment sis aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant dans le but de régulariser une situation existante. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 556 et 605.2 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0400 qui se situe entre le boulevard Saint-Michel, la rue d'Hérelle, l'avenue Joseph-Guibord et la rue Jean-Rivard.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **23 mars 2016 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 11 mars 2016

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac